



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Guide statistique de la fiscalité directe locale 2016

31^{ème} édition / Février 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le «**Guide statistique de la fiscalité directe locale 2016**»
a été élaboré au Département des Études et des Statistiques Locales
de la Direction Générale des Collectivités Locales
par **Meddy FILOMIN**

Février 2018

	pages
Sommaire	3
Introduction	4
1. La fiscalité directe des collectivités locales en 2016	5
1.1 Une croissance ralentie de l'ensemble des postes des ressources fiscales	5
1.2 Dégrèvements et compensations	6
1.3 Evolutions des bases, taux et produits des taxes ménages entre 2012 et 2016	8
1.4 La fiscalité directe locale en chiffres	13
2. La fiscalité directe des communes et de leurs groupements en 2016	17
2.1 Les groupements à fiscalité propre	17
2.2 Les contributions directes des communes et de leurs groupements	18
2.3 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	21
2.4 La taxe gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)	22
3. La fiscalité départementale en 2016	23
3.1 La taxe foncière sur les propriétés bâties	23
3.2 Les impôts économiques	24
3.3 La fiscalité directe	24
4. La fiscalité régionale en 2016	25
4.1 Produits des impôts économiques des régions de 2011 à 2016	25
4.2 La taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)	25
5. Les contributions de l'État en 2016	28
5.1 Les contributions versées par l'État au titre des taxes «ménages»	29
5.2 Les contributions versées par l'État au titre des impôts économiques	31
Plan des annexes	
Annexe 1 : Les indicateurs de référence du secteur communal	36
Annexe 2 : Les indicateurs de référence des départements	118
Glossaire	136

GUIDE STATISTIQUE DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2016

Le présent ouvrage constitue la trente-et-unième édition du *guide statistique de la fiscalité directe locale* portant sur l'exercice 2016.

Ce guide fournit pour l'ensemble des collectivités locales et pour chaque type d'entre-elles des indicateurs de référence sur la fiscalité directe locale :

- **taxes « ménages » (TM)** : taxe d'habitation (TH) et ses composantes (TH sur les logements vacants et la majoration sur les résidences secondaires), taxe sur le foncier bâti (FB) et non bâti (FnB) y compris la taxe additionnelle ;

- **impôts économiques (IE)** : cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER) et taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;

Ces deux catégories, TM et IE, constituent les contributions directes (CD) au sens des nomenclatures comptables des communes, EPCI, départements et régions.

- taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;

-taxe gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations(GEMAPI);

-taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA).

Cette liste ne comprend pas la taxe sur les pylônes électriques et la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles, à destination du seul secteur communal.

Enfin, un descriptif détaillé de l'intervention de l'État dans la fiscalité directe locale, notamment pour les compensations accordées au titres des exonérations des TM et IE, figure également dans cette production.

Les données chiffrées de ce guide sont des données définitives issues des fichiers du Recensement des Éléments d'Impositions (REI) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Ainsi, la coopération des services de la DGFIP est essentielle pour réunir l'ensemble des données statistiques. Le Département des Études et des Statistiques Locales (DESL) de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) les remercie pour cette contribution.